

## Académie de Nancy-Metz

### Lycée Poincaré

1, place Paul Lemagny

55012 BAR LE DUC Cedex

tél : 03 29 45 32 00

fax : 03 29 45 44 60

mèl : ce.0550002@ac-nancy-metz.fr

**Guy Bonvallet, professeur de sciences économiques et sociales**

### **Internet pour une auto-évaluation collective des devoirs en SES**

Plusieurs documents relatent cette action :

- une fiche informative sur l'action
- les élèves évaluent
- les difficultés rencontrées
- **les solutions trouvées**
- le bilan

#### **Les solutions trouvées**

**Du point de vue technique**, la solution retenue est d'utiliser l'ordinateur serveur d'une société qui offre un espace de stockage de données gratuit avec des possibilités de programmation en langage PHP. Le financement de ce service est assuré par de la publicité, mais celle-ci est imposée uniquement aux internautes qui se connectent sur la page d'accueil du site, ce que les élèves n'ont à aucun moment besoin de faire s'ils utilisent les deux ou trois adresses internet directes indiquées par le professeur, correspondant aux principales fonctions du programme.

Le fichier (au format "texte") stockant les données d'évaluation a été conçu pour pouvoir être récupéré par l'enseignant sur un document du type "feuille de calcul", à partir duquel sont effectués les calculs nécessaires à l'établissement de notes moyennes pour chaque critère du barème. Après avoir validé les notes, l'enseignant peut utiliser ce fichier pour éditer automatiquement une feuille d'appréciations pour chaque copie, grâce à la façon "mailing" du traitement de texte.

**Du point de vue administratif**, les élèves ont été informés de leur droit d'accès et de rectification aux données nominatives les concernant.

D'autre part, l'égal accès de tous aux moyens de travail nécessaires suppose que chaque lycéen puisse bénéficier de postes informatiques connectés à internet dans le cadre de l'établissement scolaire. Le réseau des salles "e-lorraine" semble apporter une solution, comparable au rôle joué par les CDI dans l'égal accès des élèves aux ressources documentaires. Mais les conditions d'utilisation des salles "e-lorraine" par d'autres catégories d'élèves peuvent poser problème - concrètement, le nombre de postes disponibles ne suffit pas toujours. La liberté d'accès de tous les lycéens à ces salles, qui est un principe posé par le conseil régional, empêche de définir des priorités dans leur utilisation.

Afin d'éviter de pénaliser les élèves issus de milieux modestes, plusieurs dispositions ont donc été prises :

- l'utilisation du système informatique a été rendue facultative, les élèves et leurs parents ayant été informés de la possibilité d'effectuer le même travail sur un support papier, avec des devoirs photocopiés par l'enseignant et une grille de correction sur papier; cela reste compatible avec l'anonymat des copies et de leur évaluation; le principal problème est que le système est ainsi plus lourd à gérer pour le professeur (bien entendu, pour des raisons pratiques, les élèves qui rendent leur devoir sur papier s'évaluent entre eux)  
- les élèves qui souhaitent utiliser l'outil informatique mais limiter leur durée de connexion à internet peuvent rendre leurs devoirs sur disquette; le professeur peut se charger de les poster sur internet.

**Du point de vue pédagogique,** une séance d'une heure est d'abord nécessaire, en début d'année, afin de former les élèves à l'utilisation du site internet et des fonctions rudimentaires d'un traitement de texte. L'emploi obligatoire du format "texte" pour les devoirs postés sur le site rend inutile la connaissance des fonctions avancées du logiciel.

Il n'apparaît certes pas excessif d'attendre de futurs étudiants qu'ils apprennent à utiliser un traitement de texte. Mais s'il y a des élèves pour qui le temps nécessaire semblerait mieux employé à d'autres efforts scolaires, ils peuvent utiliser la possibilité mentionnée plus haut de rendre leur devoir - et d'évaluer ceux de leurs camarades - sur support papier. D'autre part, la motivation des élèves pour ce type de travail nécessite un effort important d'explicitation des objectifs, mais aussi la reconnaissance de leurs efforts par une note prise en compte sur le bulletin scolaire.

Cela suppose qu'ils aient confiance dans la fiabilité de la notation par l'intermédiaire de ce système. En tout état de cause, le professeur doit donc intervenir pour valider ou non la note moyenne résultant de l'application du barème par les élèves correcteurs, pour chaque copie. La qualité des évaluations réalisées par les élèves peut aussi être prise en compte, par la modulation de la note de leur propre devoir (entre +0 et +1) selon l'écart entre leurs appréciations et celles mises par le professeur.

Pour chaque sujet de devoir, la correction en classe, préalable au travail d'auto-évaluation des élèves, mentionne notamment les idées principales attendues, et les définitions de mots-clés indispensables.